Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publiè le

ID: 059-215902768-20240408-DEL080420249-DE

# DEPARTEMENT DU NORD -----ARRONDISSEMENT DE DOUAI

-=-=-=-

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GUESNAIN Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre , le huit avril , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 2 avril 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

#### Nombre de membres

➢ en exercice : 27
 ➢ Présents : 25
 ➢ Votants : 25

#### Présents :

Madame LUCAS Maryline - Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- . - LAHSEN BEN

BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette 
CARRE Odilon - Adjoints

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothée - LAMBERT

Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - CANIVET Bertrand 
EZAHOUID Mohamed (arrivé au point n° 3) - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE

Chantal - MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain - DUCATILLION Béatrice.

# Absents ayant donné procuration

Monsieur SAENEN Romuald à Monsieur DOISY Bernard
Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon
Madame KHELIFA Armelle à Madame FERMEN Claudine
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame LUCAS Maryline
Madame MARTIN Nuccia à Monsieur LAMBERT Gaston
Madame WILLERVAL Aurore à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

#### Excusé :

Monsieur EZAHOUID Mohamed (jusqu'au point nº 2)

#### Absents:

Monsieur GOLA Eric - Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAMBERT Gaston

### CREATION DE POSTE - AVANCEMENT DE GRADE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 059-215902768-20240408-DEL080420249-DE

## Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un assistant de 2ème classe à raison de 4 h/semaine à l'école de musique inscrit au tableau d'avancement de grade d'assistant de 1ère classe à raison de 4 h/s établi pour l'année 2024.

Vu le tableau des emplois,

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'assistant de 1ère classe à raison de 4 h/semaine.

Le Conseil Municipal, Vu l'exposé de Madame le Maire, A l'unanimité,

Décide de créer un poste d'assistant de 1ère classe à raison de 4 h/semaine.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2024.

Certifié conforme, Fait et délibéré en séance du 8 avril 2024.

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Gaston LAMBERT



Le Maire de la Commune de GUESNAIN certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte après télétransmission en Sous Préfecture de DOUAI le づら しょうこう et publication le よちょく こうしょう

Le Maire, Maryline LUCAS,